

COMPTE RENDU SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf décembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la Présidence de M. ÉDON Dominique, Maire,

Étaient présents : COUSINARD Lydie, ÉDON Dominique, GUÉHO Sigrid, GUILLARD Martine, LAMY Christophe, LE CAIGNARD Christelle, LEBORRE Michel, SOUVRAY Jérôme.

Absente : CADILLON Marina, MORING Pierre.

Excusés : RIOUL Xavier.

LEBORGNE Aurélie a donné pouvoir à Dominique ÉDON

Secrétaire de séance : Martine GUILLARD, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adoption du compte-rendu du 24 novembre 2023

PRESENTATION PROJET TOURNOI DE FOOT

Le coach, les enfants et les parents sont venus présenter leur projet de tournoi de foot en Bretagne du 7 au 9 juin 2024 et à Guécélard le 8 juin 2024. Les frais d'hébergement et de transport s'élèvent à 4742€. Ils sont venus solliciter la commune pour une éventuelle participation financière. Le conseil municipal a décidé de reporter leur décision lors d'un prochain conseil municipal début 2024.

VERSEMENT SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION USCR

L'association USCR a emmené les enfants au stade de foot Marie Marving au Mans le 1er décembre 2023. Le coût du transport en car est de 515.00€ TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de participer au coût du transport, décide de verser une subvention exceptionnelle et autorise le Maire à verser la somme de 215.00€ TTC à l'association USCR.

6 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

DEVIS POSE DE PICS ANTI-PIGEONS

Monsieur DUPIN et Mme LEBOUCHER domiciliés au 2 rue des Mimosas ont adressé à la mairie un courrier accompagné d'un devis pour la pose de pics anti-pigeons sur les faitages et nettoyage des gouttières. Ils sollicitent une participation financière de la commune. Le conseil municipal décide d'adresser un courrier en expliquant qu'une action a été menée en installant une volière.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2023-68 DU 20/10/2023

VENTE DES LOTS DANS LE LOTISSEMENT DE LA DELANDIERE

Modification de la ligne comme suit :

AUTORISE la cession des lots 2-3-4-5-7-8-9-10-11-12-13 à Monsieur Marc HARDY ou toute personne physique ou morale qu'il se substituerait à titre gratuit, pour une construction dite de "type A".

TARIFS COMMUNAUX

Les tarifs du cimetière, cantine et accueil périscolaire restent inchangés pour l'année 2024.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service, du syndicat intercommunal d'alimentation en potable de la Région de Vive Parence.

480 habitants desservis et 55 892 m³ de volumes facturés. Le montant des impayés d'eau est d'environ 10 000.0€.

DIVERS

- Point sur la boulangerie : des difficultés avec du matériel qui tombe en panne, devis de réparation pour le four, le congélateur et le laminoir.
- La magie de Noël s'est bien déroulée, les enfants étaient présents pour rencontrer le père Noël et regarder le feu d'artifice.
- Le conseil municipal jeunes à planter 7 arbres le 13 décembre. Ils vont se rendre à Coulaines pour visiter le centre de secours.
- Il reste 20 arbres à planter, 18 seront plantés pour la subvention une naissance, un arbre à la salle des fêtes, à la cantine et au stade.

Fin de séance à 20h45